

L'EUROPE PARTENAIRE DE L'AMERIQUE LATINE

Discours d'ouverture prononcé par M. Wilhelm Haferkamp, vice-président de la Commission des Communautés européennes, devant la VIe conférence interparlementaire CE-Amérique latine, à Bruxelles, le 14 juin 1983

Messieurs les Présidents, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Tout indique que cette VIe conférence interparlementaire sera un événement politique majeur. C'est en effet une conférence d'un type particulier. Il ne s'agit pas d'une de ces nombreuses réunions portant sur des questions bilatérales ou sectorielles. Elle permet aux représentants des parlementaires de deux continents de se parler.

Les éléments suivants sont placés dans un cadre général et ils forment un tout : relations économiques, liens culturels, questions politiques, principes démocratiques. Cette conférence interparlementaire a le mérite de fournir ce cadre, ce qui justifie notre reconnaissance.

L'ensemble d'une mosaïque est davantage que la somme des pièces qui la composent. Il en va de même des relations entre la Communauté et l'Amérique latine. L'image générale de nos relations n'est pas assez bien perçue par nos peuples.

Il n'est donc pas surprenant qu'on ait demandé à plusieurs reprises un cadre global, par exemple sous la forme d'un traité général entre l'Amérique latine et la Communauté européenne. Les avantages en sont évidents : un tel traité apporterait la démonstration de notre volonté commune de coopération.

Mais cela pose aussi des problèmes et soulève des questions : avec qui la Communauté pourrait-elle, le cas échéant, mener de telles négociations ?

L'intégration interne de l'Amérique latine n'a pas encore atteint le niveau nécessaire pour permettre de telles négociations, tout au moins à l'échelle continentale. Sur le plan régional toutefois les négociations comme celles entre la Communauté et le Pacte andin offrent de nouvelles possibilités. Il conviendrait alors de définir la teneur d'un tel accord. Un traité général aussi important ne saurait être un cadre vide !

.../...

Les problèmes sont nombreux et divers. Ils ne peuvent pas être négociés en bloc. Les solutions doivent tenir compte de la situation et des besoins des différents pays et régions d'Amérique latine. La tâche est trop importante pour que l'on puisse se permettre des généralisations. Il en résulterait inévitablement des déceptions des deux côtés.

Je peux vous assurer, au nom de la Commission, que celle-ci est disposée à discuter de ces questions ouvertement et sans conditions préalables.

Il est réaliste de penser que dans un avenir prévisible, l'essentiel de notre activité continuera à porter sur la coopération économique concrète : exploitation du potentiel des accords conclus avec divers pays d'Amérique latine, appui à la coopération régionale comme par exemple le Pacte andin, mise en place coordonnée de nos instruments, par exemple dans le cadre du programme d'aide concertée de la Communauté à l'Amérique centrale.

Le degré de coopération économique est déjà considérable. La Communauté ne constitue pas vis-à-vis de l'extérieur un bloc de protectionnistes frileux. La Communauté ne peut absolument pas se le permettre :

La CE est beaucoup plus dépendante de son commerce extérieur que les autres Etats industriels; cela est vrai en particulier pour ses rapports avec le tiers monde : Les PVD sont les principaux partenaires commerciaux de la Communauté; la Communauté absorbe 28 % du volume total des exportations du tiers-monde; sa part est donc : égale à deux fois celle du Japon, d'un quart supérieure à celle des Etats-Unis, sept fois supérieure à celle du COMECON. 40 % du total de nos exportations proviennent des pays en voie de développement et 36 % de nos exportations leur sont destinés.

Les relations sont tout aussi étroites dans le domaine de l'aide au développement : plus de 40 % du total de l'aide publique au développement proviennent de la Communauté européenne.

Ce tableau d'ensemble correspond également aux relations économiques avec l'Amérique latine : environ 80 % du total des exportations latino-américaines destinées à la Communauté y entrent en franchise ou sont soumis à des droits de douane minimaux inférieurs à 5 %. 6,5 % seulement des importations de la Communauté sont visés par ses règlements agricoles.

Traditionnellement, plus de 50 % de l'aide au développement fournis à l'Amérique latine par les Etats membres de l'OCDE proviennent de la Communauté. L'Amérique latine est toujours restée la principale région d'investissement des capitaux européens dans le tiers monde; près de 30 % des investissements directs étrangers en Amérique latine sont d'origine européenne. Plus important encore : avec une part représentant environ 6 % du volume total des importations de la Communauté, l'Amérique latine devance les Etats ACP et les PVD asiatiques non exportateurs de pétrole. L'Amérique latine a pu stabiliser cette part du marché au cours des dernières années.

Il en résulte une augmentation du déficit de la balance commerciale de la Communauté avec l'Amérique latine, qui est passé de 0,7 à 5,3 milliards d'UC de 1981 à 1982. La diminution spectaculaire des exportations européennes à destination de l'Amérique latine a évidemment joué un rôle considérable à cet égard; je ne cacherai pas que les restrictions aux importations imposées par de nombreux gouvernements latino-américains inquiètent vivement la Communauté.

Quoi qu'il en soit, la Communauté ne ressemble pas à cette image déformée d'organisation protectionniste diffusée à l'occasion par les uns et les autres.

Il est ainsi devenu évident, je pense, que les relations économiques entre la Communauté et l'Amérique latine sont beaucoup plus intenses qu'il n'y paraît souvent. Cette évolution a été rendue possible par les initiatives privées, par l'engagement des milieux économiques, et, dans une moindre mesure seulement, par l'intervention des pouvoirs publics.

.../...

Il y a peu de choses sur lesquelles les pouvoirs publics peuvent exercer une influence positive. Mais ils peuvent contribuer à créer des conditions-cadres favorables, à nouer des relations, à faire des suggestions et à donner des incitations. Il s'ouvre ici un vaste champ d'action. Les accords de coopération de la Communauté offrent la possibilité d'exploiter ce potentiel.

Le développement d'une relation de partenaires entre l'Europe et l'Amérique latine revêt un intérêt considérable pour les deux parties : nos économies sont très largement complémentaires; capitaux et savoir-faire européens d'une part, dynamisme du marché latino-américain et ressources naturelles d'autre part; de nouvelles impulsions à la croissance sont urgentes de part et d'autre de l'Atlantique; l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté européenne donnera une nouvelle impulsion à ses échanges économiques avec l'Amérique latine; sur le plan de la politique extérieure, une coopération plus étroite entre l'Amérique latine et l'Europe pourrait avoir une influence sur l'évolution de l'Amérique centrale. La situation actuelle cause de graves inquiétudes à la Communauté européenne.

C'est pourquoi, dans le cadre des possibilités qui lui sont offertes, la Communauté fera tout son possible pour renforcer sa coopération avec l'Amérique latine; ses efforts porteront notamment sur : les accords de coopération existants, l'accord-cadre que l'on espère signer cette année encore avec le Pacte andin et le recours sélectif aux instruments communautaires d'aide au développement.

Des domaines tels que les transferts de technologie, la recherche et le développement, la promotion des investissements et l'appui aux contacts entre entreprises trouvent également leur place dans ce cadre, tout comme les mesures d'aide de la Communauté dans le domaine de la politique du développement. Cette coopération devrait être complétée par des contacts politiques intenses, des rencontres entre les représentants des différents secteurs sociaux et un accroissement des échanges culturels.

---/---

A cet égard, la création d'un Institut pour les relations entre la Communauté et l'Amérique latine, proposée par la Commission, a son importance tout comme la promotion des relations entre gouvernements, partis politiques, syndicats et organisations de jeunesse. J'ai déjà souligné tout particulièrement le rôle d'intermédiaire des parlements dans les deux continents.

Le bilan de nos relations actuelles ne doit pas nous conduire à l'autosatisfaction. Ce bilan doit être un aiguillon et montre de nouvelles possibilités. Le signal que donne cette VIe conférence interparlementaire nous aidera à renforcer et élargir notre relation de partenaires dans l'intérêt mutuel de nos deux régions.